

0350965J
ACADEMIE DE RENNES
COLLEGE LE LANDRY
29 AVENUE DE CORK
35207 RENNES CEDEX 2
Tel : 0299506626

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 2
Numéro d'enregistrement : 22
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 24
Quorum : 13
Nombre de présents : 18

Le conseil d'administration

Convoqué le : 16/11/2023

Réuni le : 23/11/2023

Sous la présidence de : Christophe Michel

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à PAMPELUNE , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 2

Libellé de la délibération :

PAMPELUNE: échange.Le C.A. autorise le Chef d'Etablissement à organiser un échange scolaire facultatif avec un établissement pour les élèves de 3ème du 10 avril au 17 avril 2024 pour les élèves du Landry et sur la période du 24 mai au 31 mai 2024, pour l'accueil des correspondants.

Le C.A. donne son accord au projet de budget et fixe la participation des familles à 298 € €. Il autorise la signature des contrats permettant l'exécution de cet échange.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	18
Pour :	18
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0